



**DRAGAGE ET GESTION DES SEDIMENTS DE QUALITE
NON IMMERGEABLE DES PORTS DE LA REGION BRETAGNE,
DE LORIENT AGGLOMERATION ET DE NAVAL GROUP
EN RADE DE LORIENT**

Projet entrant dans le cadre du Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages
(PGOD) de la rade de Lorient, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région
Bretagne, Lorient Agglomération et Naval Group

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

**AU TITRE DES ARTICLES L121-16 ET R121-19
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Table des matières

1. Déroulé de la concertation :	3
1.1. Objet de la concertation :	3
1.2. Modalités de concertation :	3
1.3. Information du public :	4
1.4. Réunion publique du 13 avril 2023.....	7
2. Contributions reçues.....	9
2.1. Présentation des contributeurs.....	9
2.2. Objets des contributions	9
3. Eléments de réponses des porteurs de projet.....	13
3.1. Sur le projet d’apportement de la Becquerie	13
3.2. Sur le projet de site de transit et valorisation de sédiments de la Becquerie	17
3.3. Autres thématiques et sujets abordés	20

1. Déroulé de la concertation :

1.1. Objet de la concertation :

La concertation préalable concerne le projet suivant :

**DRAGAGE ET GESTION DES SEDIMENTS DE QUALITE NON IMMERGEABLE
DES PORTS DE LA REGION BRETAGNE, DE LORIENT AGGLOMERATION ET DE
NAVAL GROUP EN RADE DE LORIENT**

1.2. Modalités de concertation :

Une concertation préalable a été organisée conformément aux articles L121-16 et R121-19 du Code de l'environnement, volontairement par les maîtres d'ouvrage, pour une durée de 4 (QUATRE) semaines (du 6 avril 2023 au 4 mai 2023), avec la mise à disposition du public, sur leurs sites internet ainsi que celui de l'Etat dans le Morbihan, des documents préparatoires aux demandes d'autorisations décennales :

- Site de Lorient Agglomération : <https://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/dragages/>
- Site de la Région Bretagne : <https://ports.bretagne.bzh/actualites/> - Rubrique : Lorient
- Site de Naval Group : <https://www.naval-group.com/fr>
- Site Internet des services de l'Etat de la Préfecture du dans le Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable>

Une présentation publique du projet a été organisée le 13 avril 2023, à 19h, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly, à Lorient.

Les documents mis en consultation publique sont ceux constitutifs de la demande d'autorisations du projet au titre du Code de l'environnement, comprenant notamment son évaluation environnementale.

Le dossier de concertation comportait ainsi les documents suivants :

- L'avis de concertation préalable
- Introduction aux dossiers de demandes d'autorisations environnementales
- Le résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
- L'étude d'impact environnemental valant documents d'incidences et notice d'incidences sur les sites Natura 2000
- La demande d'autorisation environnementale de Lorient Agglomération
- La demande d'autorisation environnementale de Naval Group
- La demande d'autorisation environnementale de la Région Bretagne

Il est précisé que ces documents n'ont pas été déposés à l'instruction du Préfet.

Durant la période de consultation, les observations étaient à transmettre à l'adresse mail suivante : concertationdragage@agglo-orient.fr

1.3. Information du public :

Les modalités de concertation ont été publiées le 21 mars 2023 dans les annonces officielles du Télégramme et de Ouest France :

LEGALES ET JUDICIAIRES

Avis administratifs

CONCERTATION PRÉALABLE AU TITRE DES ART. L121-16 ET R121-19 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Dragage et gestion des sédiments de qualité non immergeable des ports de la Région Bretagne, de Lorient Agglomération et de Naval Group en rade de Lorient

Projet entrant dans le cadre du Plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) de la rade de Lorient, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne, Lorient Agglomération et Naval Group.

La concertation préalable est organisée volontairement par les maîtres d'ouvrage, pour une durée de 4 (quatre) semaines (du 06/04/2023 au 04/05/2023), avec la mise à disposition du public, sur leurs sites Internet ainsi que celui de l'État dans le Morbihan, des documents préparatoires aux demandes d'autorisations décennales :

- Site de Lorient Agglomération :

<https://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/dragages/>

- Site de la Région Bretagne : <https://ports.bretagne.bzh/actualites/> - Rubrique : Lorient.

- Site de Naval Group : <https://www.naval-group.com/fr>

- Site Internet des services de l'État de la préfecture du Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable>

Une présentation publique du projet est organisée le 13/04/2023, à 19 h, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly, à Lorient.

Durant la période de consultation, les observations peuvent être transmises via l'adresse mail suivante : concertationdragage@agglo-orient.fr

Le Télégramme – 21 mars 2023

Avis administratifs

CONCERTATION PREALABLE

**Au titre des articles L.121-16
et R.121-19
du Code de l'environnement**

Objet de la concertation préalable : dragage et gestion des sédiments de qualité non immergeable des ports de la Région Bretagne, de Lorient Agglomération et de Naval Group en Rade de Lorient.

Projet entrant dans le cadre du Plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) de la rade de Lorient, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne Lorient Agglomération et Naval Group.

La concertation préalable est organisée volontairement par les maîtres d'ouvrage, pour une durée de 4 (quatre) semaines (du 6 avril 2023 au 4 mai 2023), avec la mise à disposition du public, sur leurs sites internet ainsi que celui de l'État dans le Morbihan, des documents préparatoires aux demandes d'autorisations décennales :

- site de Lorient Agglomération :
<https://www.lorent-agglo.bzh/en-actions/dragages/>
- site de la Région Bretagne :
<https://ports.bretagne.bzh/actualites/>
rubrique : Lorient,
- site de Naval Group :
<https://www.naval-group.com/fr>
- site internet des services de l'Etat de la préfecture dans le Morbihan :
<https://www.morbihan.gouv.fr/>

Publications/Concertation-prealable

Une présentation publique du projet est organisée le 13 avril 2023, à 19 h 00, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Éric Tabarly, à Lorient.

Durant la période de consultation, les observations peuvent être transmises via l'adresse mail suivante :

concertationdragage@agglo-lorent.fr

Ouest France – 21 mars 2023

L'avis ci-dessous a été transmis aux maires des communes suivantes, pour un affichage en mairie : Lorient, Larmor-Plage, Ploemeur, Guidel, Groix, Gâvres, Port-Louis, Locmiquélic, Hennebont, Lanester.

CONCERTATION PREALABLE

AU TITRE DES ARTICLES L121-16 ET R121-19
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Objet de la concertation préalable :
**DRAGAGE ET GESTION DES SEDIMENTS DE QUALITE NON
IMMERGEABLE DES PORTS DE LA REGION BRETAGNE, DE LORIENT
AGGLOMERATION ET DE NAVAL GROUP
EN RADE DE LORIENT**

Projet entrant dans le cadre du Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) de la rade de Lorient, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne Lorient Agglomération et Naval Group

La concertation préalable est organisée volontairement par les maîtres d'ouvrage, pour une durée de 4 (QUATRE) semaines (du 6 avril 2023 au 4 mai 2023), avec la mise à disposition du public, sur leurs sites internet ainsi que celui de l'Etat dans le Morbihan, des documents préparatoires aux demandes d'autorisations décennales :

- Site de Lorient Agglomération : <https://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/dragages/>
- Site de la Région Bretagne : <https://ports.bretagne.bzh/actualites/> -
Rubrique : Lorient
 - Site de Naval Group : <https://www.naval-group.com/fr>
- Site Internet des services de l'Etat de la Préfecture du dans le Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable>

Une présentation publique du projet est organisée le 13 avril 2023, à 19h, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly, à Lorient.

Durant la période de consultation, les observations peuvent être transmises via l'adresse mail suivante : concertationdragage@agglo-lorient.fr

Enfin, des communiqués de presse ont été publiés dans les premiers jours de concertation, notamment pour annoncer la réunion publique du 13 avril :

Dragage de la rade de Lorient : une réunion publique

Comment seront traitées les boues des prochaines opérations de dragage de la rade de Lorient ? Ses sédiments n'étant pas immergeables, ils seront débarqués, stockés et traités à terre. Où ? Comment ? Pour répondre à ces questions, une présentation publique du projet est organisée le jeudi 13 avril, à 19 h, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Éric-Tabarly de Lorient.

Lorient agglomération, la Région Bretagne et Naval Group ont engagé une concertation préalable à leur projet commun de dragages de la rade et de gestion à terre des sédiments non immergeables. Il s'agit du second volet du plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) de la rade, avec un premier volet consacré aux sédiments de qualité immergeable autorisé en



De nouvelles opérations de dragage sont prévues dans les mois et les années à venir dans la rade de Lorient.

PHOTO : THIERRY CREUX / OUEST-FRANCE

juin 2019. Les sédiments dont la qualité ne permet pas leur immersion nécessitent une gestion à terre pour y être traités avant d'être valorisés.

Ouest France – 8-9 avril 2023

Que faire des boues de dragage polluées ?

● Que faire des boues de dragage des ports ? C'est le serpent de mer de la zone portuaire. On estime le volume des sédiments non immergeables polluant les ports de la rade entre 10 000 et 20 000 m³/an.

« Lorient agglomération, Naval Group et la Région ont décidé d'engager une concertation préalable volontaire relative à leur projet commun de dragages et gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable des ports de la rade de Lorient, annonce Lorient agglomération dans un communiqué. Il s'agit du second volet du plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) de la rade, avec un premier volet consacré aux sédiments de qualité immergeable autorisé en juin 2019 ».

Présentation publique du projet le 13 avril

Une présentation publique du projet est organisée ce jeudi, à 19 h, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Éric-Tabarly. Les sédiments, dont la qualité ne permet pas l'immersion, nécessitent d'être traités à terre avant d'être valorisés. Ceci « dans un souci d'économie des matières premières et de protection de l'environ-

nement marin. Lorient agglomération, la Région Bretagne et Naval Group travaillent ensemble à la recherche de solutions adéquates. Elles seront présentées dans le dossier de concertation préalable, organisée par les maîtres d'ouvrage, du 6 avril au 4 mai. Le dossier est mis à disposition du public, sur leurs sites internet et sur celui de l'État dans le Morbihan ».

Dossier sur internet

« Le public est invité à déposer ses observations sur concertationdragage@agglolorient.fr ». À l'issue du processus de concertation, un bilan sera rendu public. « Il sera intégré au dossier de demandes d'autorisations de dragages et gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable. S'engagera alors, sur plusieurs mois, la phase d'instruction administrative de ces demandes, qui comprend l'avis de l'Autorité environnementale et la tenue d'une enquête publique », précisent les services de Lorient aggllo.

Pratique

Le dossier est consultable sur les sites internet de l'aggllo, la région, Naval group, et de la préfecture.

Le Télégramme – 10 avril 2023

1.4. Réunion publique du 13 avril 2023

Une réunion publique s'est tenue le 13 avril 2023, de 19h à 20h45, à l'auditorium de la Cité de la Voile, à Lorient, en présence des représentants des maîtres d'ouvrages :

- Région Bretagne : Gaëlle Le Stradic, conseillère régionale
- Naval Group : François Demoulin, directeur du site de Lorient
- Lorient Agglomération : Patrice Valton, vice-président de Lorient Agglomération en charge des ports et du nautisme

Une quarantaine de personnes étaient présentes dans le public.

La présentation du projet est annexée au présent bilan.

La teneur des questions et échanges qui ont suivi la présentation est représentative des contributions reçues, faisant l'objet du présent bilan.

2. Contributions reçues

2.1. Présentation des contributeurs

Pendant la période de concertation, 26 (vingt-six) contributions ont été reçues via l'adresse mail concertationdragage@agglo-lorient.fr

La liste des contributeurs est la suivante :

- 10 contributions individuelles, de personnes intéressées par le projet en tant que plaisanciers/usagers des ports ou membres du club d'aviron hennebontais ;
- L'association des Pêcheurs Plaisanciers d'Hennebont ;
- Le club d'aviron hennebontais ;
- La SAS « Au fil de l'eau », à Hennebont ;
- L'association « Cordée-cordage », à Hennebont ;
- La société « Escal Ouest »
- L'association « Eau et Rivières de Bretagne » ;
- Le collectif « Hennebont pour tous » ;
- L'association « Bretagne Vivante » ;
- Le chantier naval « Atelier du P'tit Morgat », à Hennebont ;
- Le chantier naval « Billie Marine », à Hennebont ;
- Le Pôle maritime du Blavet, à Hennebont ;
- Le chantier naval « Nath Yachting », à Hennebont.

En première analyse quantitative, les chiffres marquants relatifs aux contributions révèlent une implication très majoritaire d'acteurs hennebontais :

- Les 2/3 des contributions proviennent d'Hennebont, qui toutes font référence au projet d'ICPE de la Becquerie ;
- Le projet de la Becquerie est ainsi mentionné dans 70% des contributions reçues ;
- Le sujet de l'appontement au droit du site de la Becquerie est le plus mentionné puisque cité dans les 3/4 des contributions reçues.

2.2. Objets des contributions

Globalement, les sujets abordés dans les contributions peuvent être synthétisés comme suit, par ordre d'importance de citation dans les contributions :

- **Le projet d'appontement de la Becquerie**

Le projet d'ouvrage de déchargement suscite des interrogations relatives à :

- l'entrave à la navigation sur le Blavet et l'insécurisation induite pour les usagers navigants sur le Blavet ;
- le risque de rejets de sédiments dans le Blavet lors des opérations de déchargement des chalands/barges de transport de sédiments de dragages, l'absence de demandes d'autorisations réglementaires ou d'étude d'impact pour la construction de l'appontement ;
- l'absence de demande d'autorisation de création de souille au droit de l'appontement, pour le stationnement des chalands/barges ;

- le coût de l'ouvrage.

En cours de consultation, le Pôle maritime du Blavet (association des usagers de la zone portuaire hennebontaise) et les usagers du Blavet ont exprimé leurs réserves et inquiétudes par voie de presse :

Becquerie : le projet inquiète les usagers du Blavet

Hennebont — Le projet d'un appontement à la Becquerie pour recueillir les boues polluées de la rade suscite l'inquiétude des usagers du Blavet. Une concertation publique est ouverte jusqu'à jeudi.

Mercredi dernier, les participants à la réunion du Pôle maritime du Blavet (l'association créée par les usagers de la zone portuaire hennebontaise) ont unanimement émis les plus grandes réserves envers l'avant-projet prévoyant de réaliser un appontement sur le Blavet, qui permettra à des barges de débarquer les boues toxiques et de stocker les sédiments pollués de la rade de Lorient.

« Le lieu retenu se situerait sur la rive gauche du Blavet, au niveau du site de la Becquerie, au droit d'une ancienne estacade, au nord de l'ancienne décharge de déchets ménagers », montre sur un écran Jean-Louis Hervault, président de l'Aviron hennebontais, à l'origine de la réunion.

Une obstruction du fleuve

Le projet, envisagé sur une période d'exploitation de dix ans, permettrait d'accueillir les sédiments, à raison de 75 000 m³ cumulés durant les quatre premières années d'intervention, puis de 10 à 15 000 m³ par an en moyenne durant les six années suivantes. Soit un volume total de 150 000 m³ de sédiments. Cet appontement mesurerait 50 m de long dont 34 m à partir des fondations de l'ancien quai de l'ONU, « ce qui, à marée haute, représente 34 m pris sur le lit du Blavet. À marée basse, ce dispositif va obstruer le fleuve au quatre cinquième », relève Jean-Louis Hervault.

Une douzaine d'entreprises navales ou associations sont concernées par le projet : Billie Marine, Le P'tit Morgat, Nautymor, Escal'Ouest, Au fil de l'eau, Nath Yachting, Cordes et cordages, les Pêcheurs-plaisanciers, l'APPH et l'Aviron hennebontais.



De gauche à droite : Gérard Perron, président des Pêcheurs-plaisanciers ; Armeille Gechèle et Pascal, des Pêcheurs-plaisanciers ; Tanguy Rogel (Au fil de l'eau) ; et Renaud Delaporte (chantier naval P'tit Morgat). Étaient également présents Nathanaël (de Nath yachting) et Charlotte Bernard (de Billie Marine).

PHOTO : OUEST-FRANCE

« L'appontement prévu sera une grave entrave à notre activité. On peut s'étonner qu'à l'heure des Jeux olympiques et avec une ville comme Hennebont labellisée « Terre de jeux 2024 », un projet public puisse ainsi aller à l'encontre des intérêts sportifs du club (1) », regrette Jean-Louis Hervault. La largeur nécessaire pour un bateau d'aviron est de minimum 10 m de largeur et jusqu'à 12 m pour un 8 m de pointe. Les longueurs des bateaux s'échelonnent de 8 à 18 m. Alors, « comment assurer la sécurité des rameurs, en particulier les néophytes, avec un obstacle au milieu du lit du fleuve qui prend, selon la marée, de la moitié au quatre cinquième de sa largeur ? Et, circonstance aggravante, le débit du Blavet est à son apogée en décembre, janvier et février... des mois visiblement

envisagés pour le trafic des barges. »

Même avis du côté du chantier naval P'Tit Morgat : « À l'évidence, cela va obstruer. Et le tirant d'eau ne va pas être suffisant pour passer. D'autre part, l'installation va modifier le lit du Blavet », ajoute Renaud Delaporte. Tanguy Rogel, d'Au fil de l'eau, est inquiet : « Déjà, la navigation est difficile avec les contraintes

de marée. Si j'utilise les dérives de la Korriganez, j'ai besoin de 2 m de profondeur minimum. Est-ce que ce sera possible sur ce qui restera du passage ? »

(1) En moyenne 5 jours par semaine sur l'eau, de 2 à 20 embarcations par séance. Soit plus de 250 jours de sortie par an et plus de 1 500 bateaux sur l'eau par an.

Concertation publique jusqu'à jeudi

« Chacun va lister ses usages du Blavet et ses moments d'utilisation, et envoyer individuellement ses observations. Le collectif fait également remonter les siennes », annonce Jean-Louis Hervault, président de l'Aviron hennebontais, à l'origine de la réunion du Pôle maritime du Bla-

vet.

Le délai est bref car la date limite de dépôt des observations est jeudi 4 mai. Il reste donc une journée pour formuler les observations à concertationdragage@agglo-lorient.fr

La documentation est disponible sur le site de Lorient agglomération.

Ouest France du 3 mai 2023

À l'issue de la phase de consultation publique, les porteurs de projet, par la voix de M. Patrice VALTON, Vice-Président à Lorient Agglomération en charge des ports et du nautisme, ont indiqué que « le projet va être modifié pour tenir compte des besoins et contraintes des activités concernées, leur pérennité étant une préoccupation pour nous » (Ouest France, 26 mai 2023).

Le projet d'appontement contesté « sera modifié »

Le site de la Becquerie, à Hennebont, pourrait servir de zone de traitement des sédiments pollués de la rade de Lorient. Pour les acheminer, la construction d'un appontement est envisagée.

Le débat

« C'est une satisfaction d'avoir été entendu. » Jean-Louis Hervault, président de l'Aviron hennebontais et du Pôle maritime du Blavet (PMB), une association regroupant les usagers locaux du fleuve (entreprises navales du Ty Mor, clubs sportifs, etc.), apprend en même temps qu'on l'interroge la décision de Lorient Agglomération de « modifier le projet » d'appontement sur la rive gauche du Blavet, à Hennebont.

Pour rappel, l'Agglo envisage la transformation du site de la Becquerie en zone de traitement des sédiments pollués de la rade de Lorient. Un emplacement dénoncé par une partie des élus d'opposition et certaines associations, qui redoutent une pollution des eaux. Si le PMB « ne se positionne pas » sur le projet général, il critique en revanche sévèrement l'aménagement d'un appontement de déchargement des sédiments.

« Entrave à notre activité »

L'emplacement choisi dans l'avant-projet, en l'occurrence dans un virage, « entraverait le Blavet, au moins sur sa moitié à marée haute, sur ses quatre cinquièmes voire totalement à marée basse », estime Jean-Louis Hervault. Pour lui et le PMB, « les conditions de sécurité ne seraient pas satisfaisantes, avec un risque très fort de collision ».

Lors d'une réunion organisée fin avril, ses membres évoquaient « une



Vue du projet d'appontement sur la rive gauche du Blavet, transposée numériquement par le club de l'Aviron hennebontais.

PHOTO : AVIRON HENNEBONTAIS

grave entrave à notre activité ». Un mécontentement relayé lors de la consultation menée pendant un mois par Lorient Agglomération, la Région Bretagne et Naval Group, parties prenantes du projet.

Dans un communiqué de presse, transmis lundi, les trois entités indiquent qu'un « bilan de concertation sera rendu public dans les prochaines semaines ».

Mais, d'ores et déjà, Patrice Valton, vice-président en charge des ports et du nautisme à Lorient Agglomération, précise à propos de l'appontement :

« Le projet va être modifié pour tenir compte des besoins et contraintes des activités concernées, leur pérennité étant une préoccupation pour nous. »

« Poursuivre le dialogue »

Il est précisé qu'une « présentation spécifique du projet modifié sera organisée dans les prochaines semaines avec les acteurs concernés ». Déterminé « à poursuivre le dialogue », Jean-Louis Hervault attend désormais « d'en savoir plus » avant de se réjouir davantage.

« Le bilan de la concertation sera intégré au dossier de demandes d'autorisations de dragages et gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable, termine le communiqué. S'engagera alors, sur plusieurs mois, la phase d'instruction administrative de ces demandes, qui comprend l'avis de l'Autorité environnementale, la tenue d'une enquête publique, et une présentation au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. »

Maxime LAVENANT.

Ouest France du 26 mai 2023

- Le projet de site de transit et valorisation de sédiments de la Becquerie

Ce projet relève de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il a fait l'objet d'une instruction réglementaire spécifique, conformément au Code de l'environnement. Les points soulevés sur ce projet sont les suivants :

- l'impact sur les paysages du Blavet,
- le risque de submersion du site,
- le risque de nuisances olfactives et atmosphériques,
- le transport des sédiments par voie routière,
- le risque géotechnique associé à l'instabilité présumée du massif de déchets stockés sur le site,
- la gestion des eaux de process et de ruissellement,
- Les atouts du site de La Becquerie.

- Les autres thématiques et sujets abordés sont :

- L'importance des dragages pour le maintien des activités et de l'économie portuaires lorientaises ;

- La question sanitaire, notamment pour ce qui concerne les perturbations endocriniennes ;
- La protection des sites temporaires contre la submersion ;
- Le transport des sédiments par voie ferroviaire ;
- L'absence d'association de la population au processus de décision et le manque de transparence et de concertation sur le projet.

3. Eléments de réponses des porteurs de projet

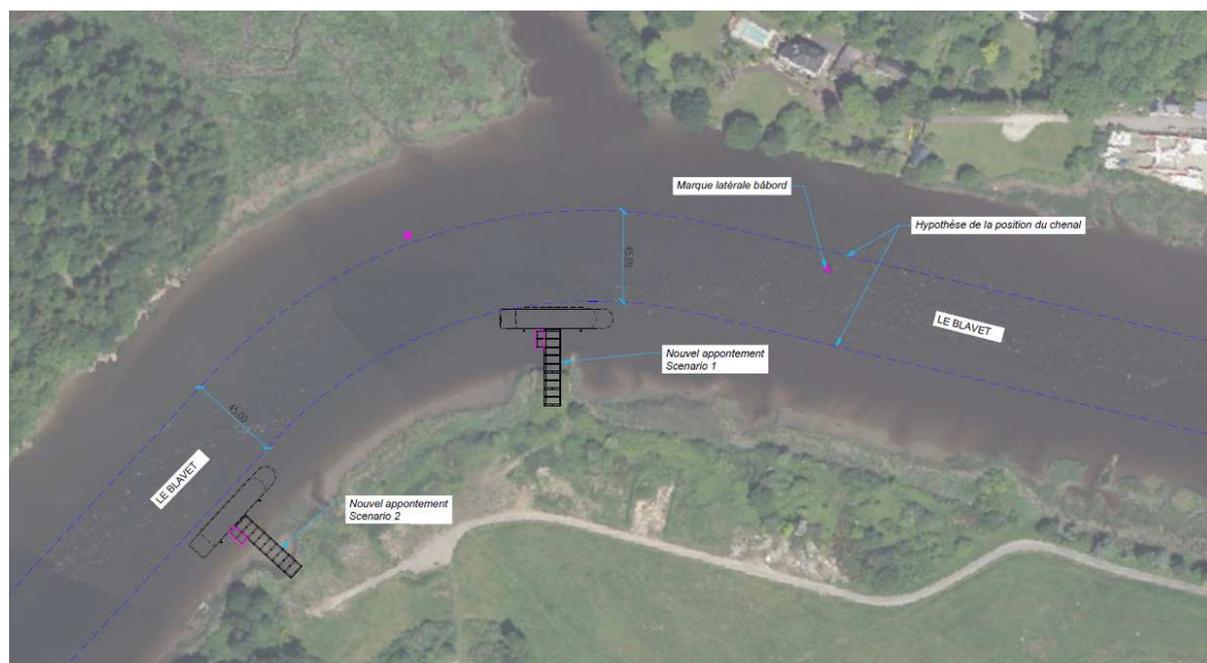
3.1. Sur le projet d'apponement de la Becquerie

Le projet d'apponement présenté dans le dossier de concertation a été modifié pour répondre aux enjeux de sécurité de la navigation sur le Blavet. Les éléments transmis par le Pôle maritime du Blavet (tableau ci-dessous) viennent utilement enrichir le dossier en caractérisant les navires et quantifiant les mouvements au voisinage du site de la Becquerie :

Acteur	Passage A/R par an sur le Blavet	Nombre de personnes liées à l'activité (moy)	Moyenne jours d'usages/an	Tirant d'eau en Mètres	Largeur de passage nécessaire en sécurité	Nombre d'emplois concernés/entité
Aviron Hennebont	1600	300	250	1 (pour bateau de sécurité)	15 à 20 m	1
P'tit Morgat	36	80	100	2	4	2
Esca' Ouest	35	2500	35	2,5	15 à 20 m	1 à 4
Nautymor	50	100	50			
APPH	600	1000	100	1,5	12	
Billie Marine	650	1560	260	2,2	20	5
Nath Yatching	450	1000	200	4	25	10
Fil de l'eau	30	279	30	0,65	20	2
Cordes et Cordages	25	100	35	1,6	20	2
Du vent et de l'eau (Morbihan Challenge)	80	150	10	1,5	16 à 20 m	
Total ou MAXI	3556	7069	1070	4 mètres	25 mètres	22

Extrait de la contribution du Pôle maritime du Blavet

L'ouvrage projeté a été réduit en longueur de trois travées (12,34 ml) pour limiter son emprise dans le lit mineur du Blavet, et une implantation plus en aval (scénario 2) que l'implantation initiale (scénario 1) a été étudiée :



L'analyse avantages/inconvénients des deux scénarios conduit à préférer le scénario 2, malgré des contraintes d'exploitation induites par la bathymétrie locale :

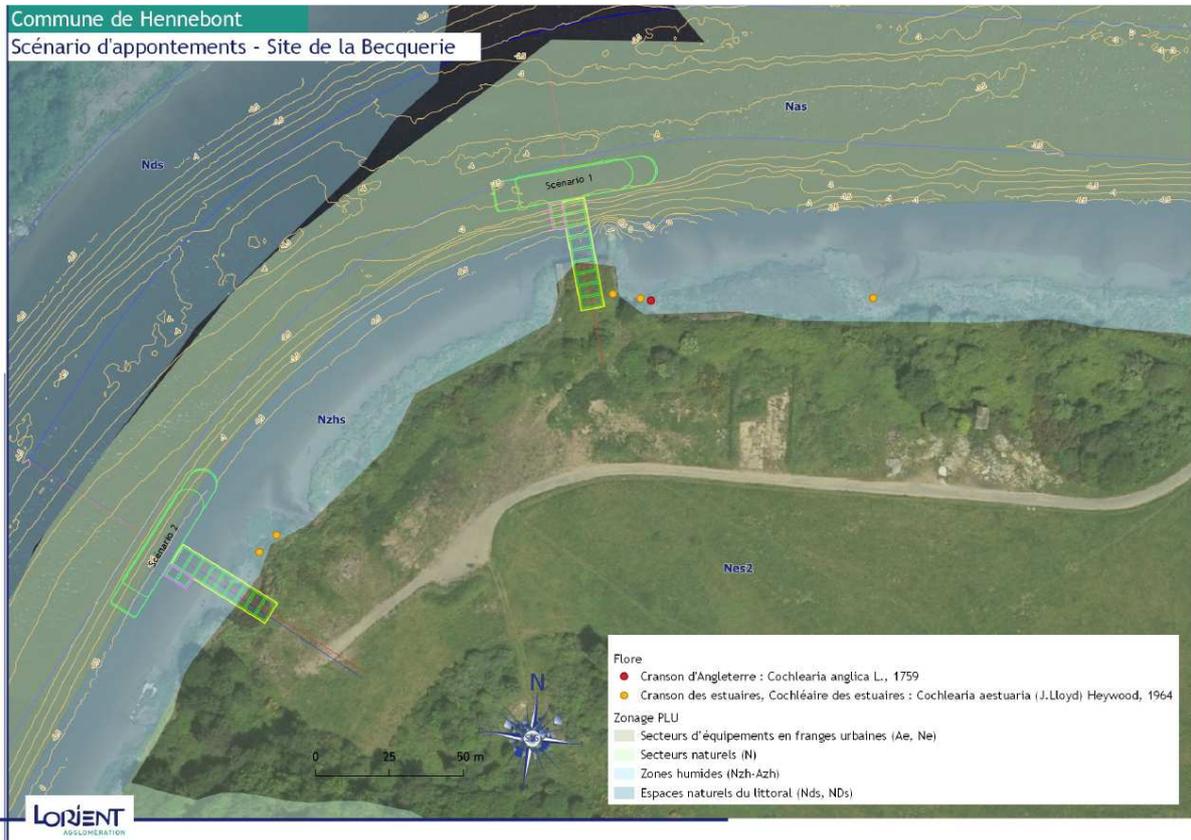
- L'implantation aval (scénario 2), hors méandre, est plus sécurisante pour les navigants que l'implantation amont (scénario 1), l'ouvrage bénéficiant d'une meilleure visibilité (avec ou sans barge accostée) ;
- Du point de vue opérationnel (exploitation de l'appontement pour le déchargement des chalands), les conditions d'exploitation de l'appontement seront conformes aux spécifications réglementaires, notamment celles relatives au PLU d'Hennebont.

Le scénario 2 est très contraignant puisque la bathymétrie au droit de l'ouvrage est de l'ordre de +1,5 CM, contre -0,5 CM pour le scénario 1. Pour ce scénario, les chalands en charge devront remonter le Blavet depuis le site de dragage en rade de Lorient jusqu'à l'appontement avec le flot, stationner autour de la marée haute pour y être déchargés (durée : 3h30 environ) avant de repartir à vide avec le jusant. Selon le type de chaland utilisé, ces opérations pourraient être impossibles en-deçà de coefficients de marée moyens (70), soit une trentaine de marées par mois, les tirants d'eau pouvant être insuffisants : dans ce cas, les ateliers de dragage seront à l'arrêt ou mobilisés sur des secteurs de dragages où la qualité des sédiments autorise au clapage. L'arrêt ou la remobilisation des ateliers de dragage induiront des coûts supplémentaires d'immobilisation ou de transfert à la charge des maîtres d'ouvrages.

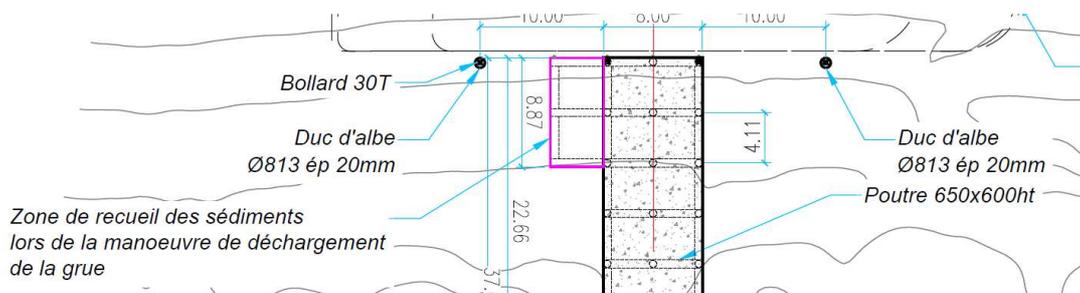
Pour le scénario 1, les tirants d'eau au droit du projet d'appontement sont plus favorables, n'obérant pas sa disponibilité en fonction des marées.

- Du point de vue environnemental, le mode constructif de l'estacade sur pieux réduit l'impact de destruction de vasière à la seule emprise des pieux, soit moins de 10 m² (voir notamment § 5.2.4 de l'étude d'impact environnemental), qui seront compensés à plus de 300 % par l'effacement partiel de l'ouvrage maçonné de l'ancienne estacade, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (PLU, SAGE) (voir notamment § 5.4.2.4.2 de l'étude d'impact environnemental).

De plus, le scénario 2 présente l'avantage d'éviter les stations de cochléaires des estuaires, espèce protégée présente sur les berges du Blavet, inventoriée sur site dans le courant de l'été 2023 (voir illustration ci-dessous) :

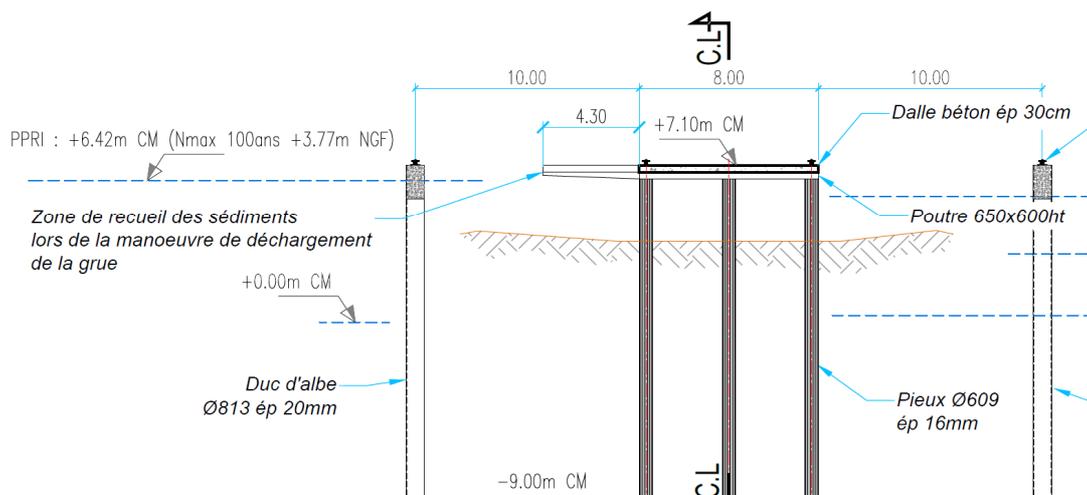


Concernant les conditions de déchargement, l'apportement sera équipé à son extrémité d'une plate-forme étanche comme figuré sur les figures ci-dessous ; il sera intégralement étanche et équipé d'un système de récupération des sédiments et eaux associées avec renvoi vers le chaland :

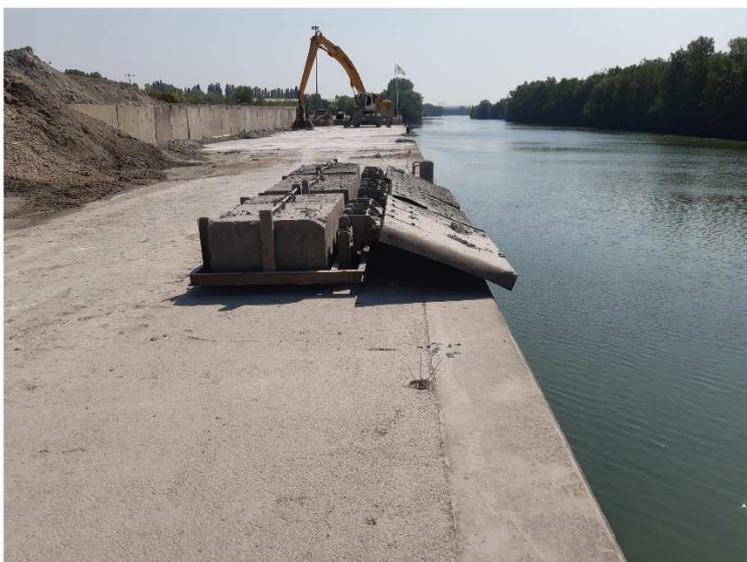


- COUPE TRANSVERSALE -

Ech: 1/250



En complément, un dispositif amovible étanche sera installé entre le bord à quai et le chaland, à l'instar du dispositif présenté ci-dessous :



Ces dispositifs étanches permettront d'intercepter toute chute de sédiments depuis le godet de reprise de la grue ou de la pelle mécanique de déchargement, en étant disposés sur son axe de rotation.

Aucun rejet vers le Blavet ne sera autorisé pendant les opérations de déchargement, les prescriptions du cahier des charges auxquelles devront se soumettre les opérateurs le stipuleront explicitement et les maîtres d'ouvrages agréeront préalablement les dispositions prévues par les opérateurs avant toute opération.

Compte tenu des modifications du projet, le coût prévisionnel de l'ouvrage est réévalué à **750 k€HT** (contre 930 k€HT pour le projet initial, voir § 4.3.3 du dossier de concertation).

Enfin, concernant les autorisations administratives de l'ouvrage, les porteurs de projet précisent les points suivants :

- Le paragraphe 1.3 « Contexte réglementaire » du dossier de concertation rappelle que le projet d'apportement de la Becquerie est bien intégré à la demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement (art. R214-1), soumise à évaluation environnementale, d'ailleurs constitutive du dossier de concertation ; l'évaluation environnementale vise les compatibilités aux documents de planification tels que les SAGE (voir § 3.7.6 de l'étude d'impact environnemental) et PLU (voir § 3.7.11 de l'étude d'impact environnemental), entre autres ;
- L'ouvrage étant situé sur le domaine public fluvial, sous compétence de la Région Bretagne, une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire sera déposée auprès du service compétent, en lien avec les services des Phares et Balises en charge du contrôle de conformité de la signalisation de la navigation sur le secteur du Blavet maritime. Une consultation des usagers du Blavet sera organisée par leurs soins dans le cadre de l'instruction de cette partie du dossier, dans les prochains mois.

3.2. Sur le projet de site de transit et valorisation de sédiments de la Becquerie

Avant toute chose, il convient de rappeler que le projet de site de transit et valorisation des sédiments de dragage de la Becquerie, à Hennebont, bénéficie d'un arrêté préfectoral d'enregistrement en date du 26/10/2021 au profit de la société Extract (voir § 2.2.3 de l'étude d'impact environnemental notamment). Ce dossier spécifique a fait l'objet d'une instruction réglementaire comprenant une **consultation publique du 23/08/2021 au 20/09/2021 (avec réunion publique le 9 septembre 2021)**, conformément aux obligations légales en vigueur. L'arrêté est consultable publiquement sur le site des services de l'Etat en Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Installations-classees-actes-delivres/Arretes-d-enregistrement/HENNEBONT/Societe-EXTRACT-Lieu-dit-La-Becquerie>

Le dossier de demande d'enregistrement de la société Extract est disponible publiquement en ligne : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/Consultations-en-cours/ICPE-procedure-d-enregistrement/HENNEBONT/EXTRACT-lieu-dit-La-Becquerie>

Les porteurs de projet ne peuvent qu'inviter les contributeurs à se référer à ce dossier concernant spécifiquement le projet de site de transit ICPE de la Becquerie. Ils rappellent que, conformément au cadre réglementaire strict en vigueur, le site de transit et valorisation de sédiments de la Becquerie n'est pas inclus à leur dossier relatif aux dragages et gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable de la rade de Lorient, lequel a bien pour périmètre les opérations de dragage et transport des sédiments dragués vers un site de gestion autorisée (comme l'est la solution de gestion à la Becquerie proposée par la société Extract, sous le régime d'ICPE, ou encore le site de Tohannic à Vannes, exploité par la société Solvalor), comprenant les ouvrages connexes nécessaires, tels que l'apportement au droit de la Becquerie ou l'aménagement des sites de transit temporaire dans le périmètre du port régional de Lorient.

Pour mémoire, et de manière synthétique, sont rappelés ci-après les éléments déjà mis à disposition du public et instruits par les autorités compétentes, dans le cadre de la demande d'enregistrement d'Extract visée dans l'arrêté susmentionné, relatifs aux questions et remarques recueillies pendant la phase de consultation pour le dragage et la gestion des

sédiments de qualité non immergeable des ports de la Région Bretagne, de Lorient Agglomération et de Naval Group :

- **Impact sur les paysages du Blavet**

L'arrêté préfectoral d'enregistrement en date du 26/10/2021 au profit de la société Extract considère les mesures de réduction proposées par le pétitionnaire Extract, notamment le paysagement du site « permettant de limiter les effets du projet et d'obtenir des incidences résiduelles au maximum faibles ». En outre, le dossier de demande d'enregistrement (voir annexe C) de la société Extract visé par l'arrêté d'enregistrement indique qu'un merlon paysager sera mis en place au Nord et à l'Ouest de la plate-forme de transit, afin de réduire sa visibilité et se conformer au site patrimonial remarquable (SPR) prescrit par arrêté du 13/02/2020 ; le dossier est d'ailleurs complété d'une annexe spécifique dédiée à l'analyse du projet de site de transit sur le paysage environnant, montages photographiques à l'appui.

Quant à l'appontement, le projet sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France compte tenu de sa localisation en SPR dans le cadre de la procédure d'urbanisme préalable à son autorisation de réalisation (voir notamment § 3.5.2.2 de l'étude d'impact environnemental).

- **Prise en compte du risque de submersion**

Le risque de submersion du site de la Becquerie est pris en compte dans le dossier ICPE d'Extract : voir notamment l'annexe A. Extract devra se conformer aux spécifications et exigences constructives en vigueur, notamment les dernières cartes d'aléas produites par l'Etat, pour obtenir son permis d'aménager.

- **Nuisances olfactives et atmosphériques**

Les risques de nuisances olfactives ou atmosphériques sont bien pris en compte dans le dossier de concertation, notamment aux §.2.4.2.4 et §.5.1.5 de l'étude d'impact environnemental.

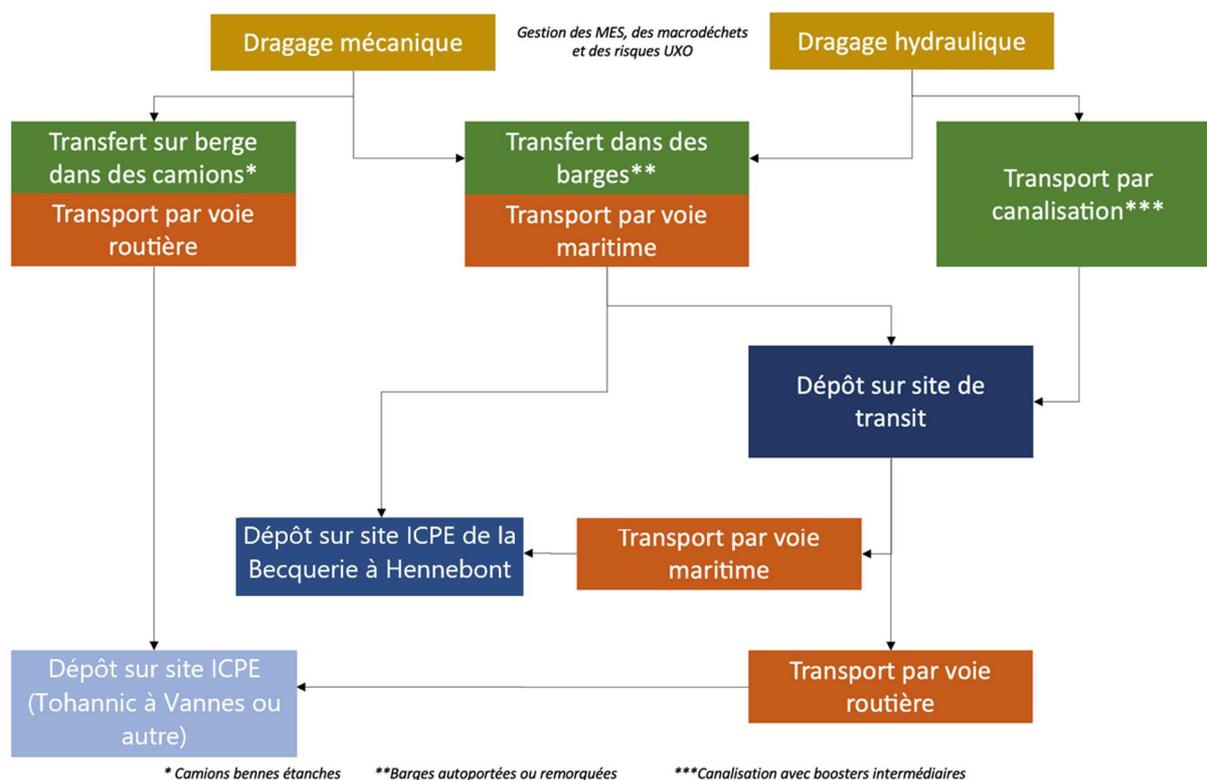
Pour ce qui concerne le site de la Becquerie, les nuisances olfactives sont minimales voire nulles pour les riverains, d'ailleurs éloignés.

Quant aux nuisances atmosphériques, elles peuvent être engendrées par la présence des barges/chalands et engins de travaux publics opérant sur le site : ces nuisances sont peu significatives compte tenu de présences limitées à quelques semaines par an, durant quelques heures par jour, et d'un environnement global sous l'influence prépondérante de la proximité immédiate de la RN165 et, dans une moindre mesure, du trafic maritime déjà existant sur le Blavet (comme précisé par ses usagers ci-dessus).

Par ailleurs, la société Extract a présenté dans son dossier de demande d'enregistrement une note relative aux émissions sonores (annexe B).

- **Transport des sédiments par voie routière**

Le dossier de concertation est explicite sur la question du transport des sédiments par voie routière (voir le §.4.4.3.3 de l'étude d'impact environnemental, notamment) : « Ce scénario [acheminement des sédiments au site de traitement de La Becquerie par voie terrestre] traversant des zones urbanisées, n'est pas retenu ». Ce que confirme la figure 295 de la même étude d'impact :



LOGIGRAMME DES SCENARIOS DE GESTION ENVISAGEABLES (FIGURE 295 DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL)

- Risque géotechnique associé à l'instabilité présumée du massif de déchets stockés sur le site

La question des tassements induits par le dépôt progressif des sédiments valorisés sur le site de l'ancienne décharge, contigu à l'ICPE, est là encore traitée dans le dossier d'enregistrement ICPE d'Extract (voir son annexe A notamment).

- Gestion des eaux de process et de ruissellement

Pour rappel, la caractérisation des sédiments gérés à terre est justifiée dans le dossier de concertation, notamment au §. 1.3.3.1 de l'étude d'impact environnemental.

Par ailleurs, le titre 2 de l'arrêté préfectoral d'enregistrement en date du 26/10/2021 au profit de la société Extract, mentionné ci-avant, précise l'ensemble des contrôles et mesures de suivis auxquels sera soumis Extract, dans le cas de la mise en exploitation de l'ICPE. Sont notamment définies les valeurs de rejets des eaux rejetées au milieu naturel, conformément à la réglementation en vigueur. L'annexe A du dossier de demande d'enregistrement de la société Extract précise les modalités de gestion des eaux du site ICPE et les mesures de suivis mises en œuvre.

En complément, les porteurs de projet s'engagent à inclure aux prescriptions contractuelles qui régiront, le cas échéant, la gestion à terre des sédiments de dragages sur le site ICPE de la Becquerie, des analyses sur les eaux de process portant sur les paramètres visés dans la Circulaire no 2000-62 du 14 juin 2000 relative aux conditions d'utilisation du référentiel de qualité des sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire défini par l'arrêté interministériel. Ces analyses seront faites sur des échantillons prélevés dans le bassin de décantation avant rejet au milieu.

3.3. Autres thématiques et sujets abordés

- **Importance des dragages pour le maintien des activités et de l'économie portuaires lorientaises**

Focalisé sur les enjeux environnementaux et techniques des opérations de dragages et solution de gestion des sédiments dragués de qualité non immergeable, le dossier de concertation ne présente finalement que trop peu les enjeux économiques afférents au maintien de l'accessibilité et de l'attractivité des ports de la rade de Lorient. Le §.3.6.2 de l'étude d'impact rappelle l'importance des activités maritimes de pêche, de défense, de construction et réparation navale et de nautisme dans l'économie du Pays de Lorient, comptabilisant plus de 13 000 emplois directement liés aux fonctionnalités portuaires, selon la dernière étude de l'observatoire de l'économie maritime en Bretagne (juillet 2021).

Le maintien de tirants d'eau adaptés aux besoins nécessite de fait des dragages d'entretien, notamment pour le port de pêche, pour les souilles de Naval Group et l'avant-port de Lorient, ou encore le pôle course au large de La Base.

- **Question sanitaire, notamment pour ce qui concerne les perturbations endocriniennes**

La contribution de Bretagne Vivante soulève la question sanitaire, admettant qu'« en toute objectivité, [elle tient] à souligner que la Région Bretagne et Lorient Agglomération répondent à ce souci de détecter des effets perturbateurs endocriniens en allant au-delà des dispositions réglementaires des normes N1/N2, avec des tests d'écotoxicité portant sur l'observation d'anomalies de développement de larves d'huîtres creuses (C.Gigas) ». Il convient de préciser ici que Naval Group s'inscrit pleinement dans cette démarche, en tant que partenaire solidaire du Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages de la rade de Lorient et pétitionnaire des demandes d'autorisations afférentes.

Les porteurs de projet rappellent qu'il ne leur appartient pas de définir les règles ou seuils réglementaires, ni les protocoles d'analyses sédimentaires définis par voie réglementaire au Code de l'environnement, et qu'ils s'attachent à se conformer strictement aux exigences légales en vigueur. Ils proposent même d'aller plus loin que la réglementation en s'appuyant sur des protocoles d'analyses intégratrices tels que les tests d'écotoxicité sur larves d'huîtres (test normalisé), comme indiqué ci-avant.

La définition des seuils de caractérisation des sédiments est une prérogative de l'Etat qui, via son Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a mandaté le groupe GEODE (Groupe d'Etude et d'Observation sur le Dragage et l'Environnement) pour mener une étude sur ce sujet. Les éventuels ajustements à venir sur les seuils réglementaires s'imposeront de fait aux porteurs de projet, qui s'y conformeront.

La question sanitaire n'en demeure pas moins une préoccupation locale, que Lorient Agglomération intègre pleinement à son Plan Local Santé Environnement, en cours de finalisation. Ainsi les dragages sont au cœur de plusieurs actions du PLSE :

- Défi 1 : Co-construire un savoir partagé pour informer, former, sensibiliser et impliquer sur l'état de l'environnement et ses impacts sur notre santé et celle des écosystèmes | Chantier 1 : Développer l'observation en santé environnement et communiquer sur les données produites | Action 1 : Connaissance sur les expositions et les effets de l'environnement sur la santé (complétion des données)

- Défi 2 : Prévenir, réduire l'exposition des populations et des écosystèmes aux risques et nuisances naturels et technologiques | Chantier 3 : Poursuivre la veille, la prévention et la réduction des risques et nuisances naturels et technologiques | Action 8 : Caractérisation des risques et nuisances technologiques
- Défi 4 : Surveiller, prévenir, réduire les expositions portant atteinte aux besoins des habitants et des écosystèmes (boire, manger, respirer) | Chantier 8 : Renforcer la politique de l'eau et la préservation des milieux aquatiques | Action 20 : Préservation et amélioration qualitative et quantitative des eaux

Lorient Agglomération, la Région Bretagne et Naval Group sont associés à la démarche en participant aux groupes de travail.

- **Protection des sites temporaires contre la submersion**

Le risque de submersion, notamment pour les sites temporaires de transit des sédiments dragués, sur le périmètre du port régional de Lorient, est bien pris en compte dans le dossier, au travers des cartes d'aléas à l'horizon 2100 (voir fig. 153 de l'étude d'impact environnemental) notamment aux §.3.3.3.4, §.3.8.10, § 5.1.5 de l'étude d'impact environnemental (les incidences des submersions des différents scénarios y sont précisées).

Dans l'étude d'impact environnemental, il est précisé que les dispositions constructives des sites temporaires seront déterminées au stade des études de maîtrise qui définiront « les préconisations concernant la mise en œuvre sécuritaire des bassins de décantation et des éléments d'aménagement du site de prétraitement face au risque de submersion marine. L'entreprise devra quant à elle intégrer le niveau de référence centennal du PPR correspondant au site retenu dans son dossier et détailler les moyens de protection et prévention correspondants qu'elle compte mettre en œuvre » (§.6 – voir notamment les figures n°325 et 326 de l'étude d'impact environnemental). Les prescriptions constructives des ouvrages temporaires de transit/déshydratation des sédiments seront détaillées dans le cahier des charges des marchés afférents à venir, en conformité avec les exigences réglementaires du PPRL prescrit et en vigueur. Une validation des services instructeurs compétents sera requise avant mise en œuvre de tout ouvrage ou installation.

- **Transport des sédiments par voie ferroviaire**

La question du transport ferroviaire est développée pour l'acheminement des sédiments vers le site de Tohannic notamment. Si cette solution a été envisagée, elle se heurte à de nombreuses contraintes qui compromettent sa mise en œuvre au moins à court et moyen termes (voir notamment §.4.4.2.3 de l'étude d'impact environnemental).

- **Absence d'association de la population au processus de décision et manque de transparence et de concertation sur le projet**

Sur ce dernier point, les porteurs de projets renvoient au §.1.5 de l'introduction du dossier de concertation, qui présente dans le détail l'ensemble des actions effectivement réalisées pour garantir une **large concertation depuis 2015** par les porteurs de projet sur la question des dragages des ports de la rade de Lorient et de la gestion des sédiments.

4. Annexe

DRAGAGE ET GESTION DES SEDIMENTS DE QUALITE NON IMMERGEABLE DES PORTS DE LA REGION BRETAGNE, NAVAL GROUP ET LORIENT AGGLOMERATION EN RADE DE LORIENT



Réunion publique du
13 avril 2023

organisée dans le cadre de la
concertation préalable
au titre des art. L121-16 et R121-19 du
Code de l'environnement

Le Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) de la rade de Lorient :

➔ Une stratégie et une planification mutualisées et solidarisées à l'échelle de la rade :

➤ 4 Maîtres d'ouvrages portuaires : Région Bretagne, Lorient Agglomération, Naval Group, Cie des Ports du Morbihan

➤ Gestion différenciée et réglementée des sédiments dragués selon leur qualité, pour préserver l'environnement marin :

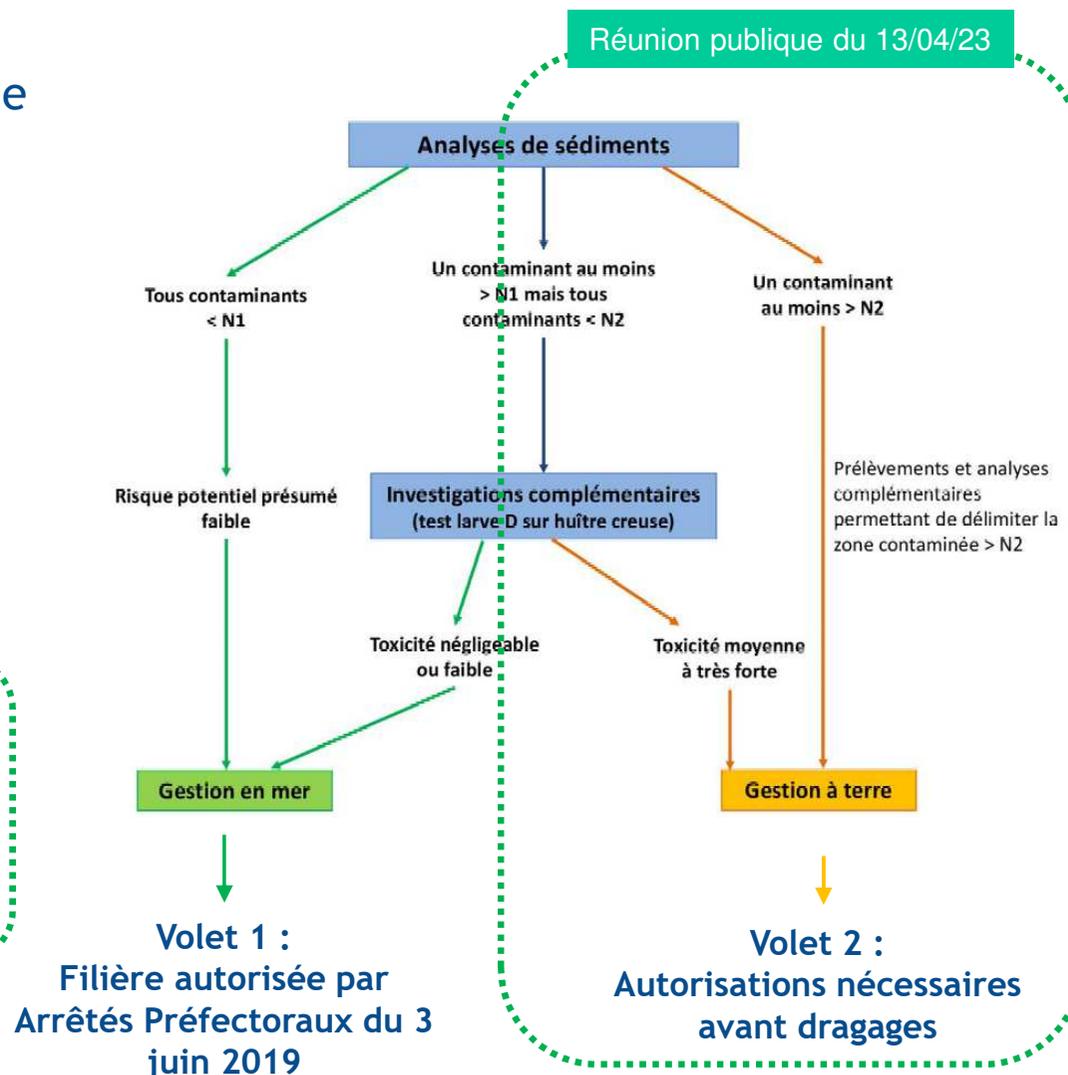
- **Volet 1 : Dragages de sédiments de qualité immergeable**

➤ Clapage des sédiments au NW de Groix

- **Volet 2 : Dragages de sédiments de qualité non immergeable**

➤ Gestion et valorisation à terre

NB : Cie des Ports du Morbihan non concernée

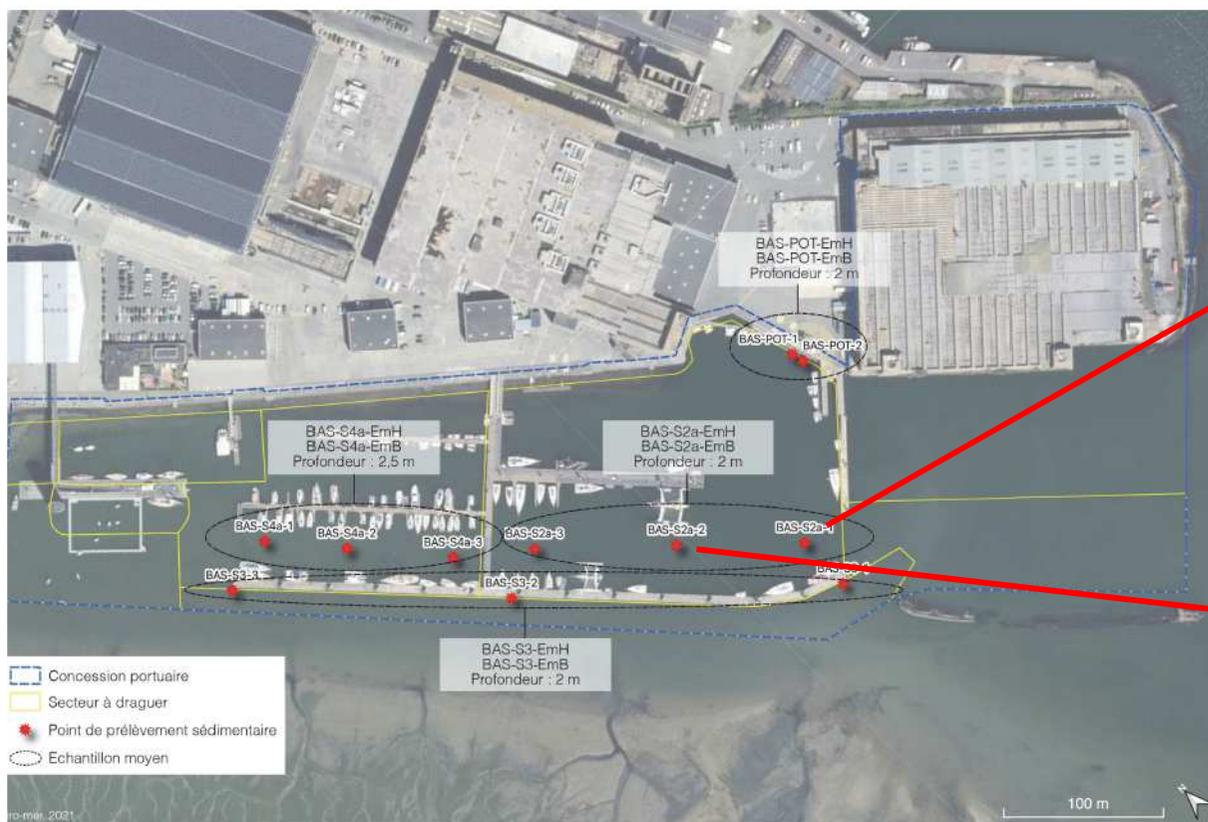


Le Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) de la rade de Lorient :

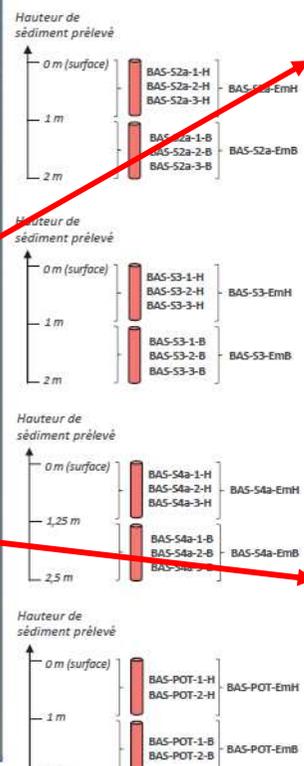
➔ Choix et contrôle des filières de gestion des sédiments :

➤ Selon la qualité des sédiments, après analyses normalisées en laboratoire accrédité indépendant et contrôle du protocole par la Police de l'eau (DDTM 56), et selon référence réglementaire des seuils N1 et N2

➤ Exemple de Lorient La Base (juin 2021)



Méthode d'échantillonnage des sédiments



Le Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) de la rade de Lorient :

➔ Choix et contrôle des filières de gestion des sédiments :

➤ Selon la qualité des sédiments, après analyses normalisées en laboratoire accrédité indépendant et contrôle du protocole par la Police de l'eau (DDTM 56), et selon référence réglementaire des seuils N1 et N2

➤ Exemple des besoins prévisionnels de Lorient Agglomération :

Port	Secteur	Secteur	Bathymétrie de référence pour calculs des volumes opérationnels	Volumes opérationnels à draguer selon la bathymétrie de référence et/ou les besoins exprimés pour exploitation (m3)	Profondeurs opérationnelles de dragage (différence entre bathy de référence et cote à atteindre) (m)	Profondeur de prélèvement sédimentaire (m)	Date des derniers prélèvements	Dépassements N1	Dépassements N2	Ecotoxicité en cas d'immersion (sur larve d'huître)	Filière de gestion des sédiments : Immersion / Terre
Kernével	3	Ponton Nord	MESURIS - 10/10/2021	6 200,00	1,50	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
Lorient-La Base	1	Chenal d'entrée	MESURIS - 17/12/2021	-	1,00	1,50	-	ND	ND	ND	A confirmer*
	2a	Pôle course Sud		6 400,00	2,00	2,50	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	2b	Pôle course Nord		-	2,00	2,50	23/09/2019	9 HAP/2 PCB	Hg/1 HAP/3 PCB	ND	Terre
	3	Chenal du Ter		10 800,00	1,50	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	4a	Bassin Pros Sud (Interpannes C-D)		5 800,00	1,00	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	K1	K1		2 500,00	1,00	1,50	27/06/2019	Cu/11 HAP/TBT	Hg/1 HAP/5 PCB/	ND	Terre
Lorient-Centre	1a	Estacade / Darse	MESURIS - 07/10/2021	4 950,00	2,00	2,50	23/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	1b	Panne B-Ouest		20 250,00	2,50	2,50	23/12/2021	Cu-Zn/2 HAP/TBT	Hg	ND	Terre
	2	Chenal avant-port-Thalassa		26 600,00	1,00	1,50	23/06/2021	Hg-Cu-Zn-/8 HAP/5PCB	5 HAP/1 PCB	ND	Terre
	3	Avant-port		14 650,00	2,00	2,50	30/06/2021	Pb-Cd/10 HAP/1 PCB	CU-Zn-Hg/3 HAP/5 PCB	ND	Terre
	4	Bassin à flot		16 250,00	1,00	1,50	2012	1 ETM / 2 PCB / 5 HAP	4 ETM / 2 PCB / 11 HAP	ND	Terre

Test d'écotoxicité : larve D sur huîtres creuses | ND : non déterminé

Volet 1 : Dragages et gestion des sédiments de qualité immergeable

➔ Une filière autorisée par arrêtés préfectoraux décennaux du 3 juin 2019 :

- Selon la qualité des sédiments, après analyses normalisées en laboratoire accrédité indépendant et contrôle du protocole par la Police de l'eau (DDTM 56), et selon référence réglementaire des seuils N1 et N2

➤ Exemple des besoins prévisionnels de Lorient Agglomération :

Port	Secteur	Secteur	Bathymétrie de référence pour calculs des volumes opérationnels	Volumes opérationnels à draguer selon la bathymétrie de référence et/ou les besoins exprimés pour exploitation (m3)	Profondeurs opérationnelles de dragage (différence entre bathy de référence et cote à atteindre) (m)	Profondeur de prélèvement sédimentaire (m)	Date des derniers prélèvements	Dépassements N1	Dépassements N2	Ecotoxicité en cas d'immersion (sur larve d'huître)	Filière de gestion des sédiments : Immersion / Terre
Kernével	3	Ponton Nord	MESURIS - 10/10/2021	6 200,00	1,50	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
Lorient-La Base	1	Chenal d'entrée		-	1,00	1,50		ND	ND	ND	A confirmer*
	2a	Pôle course Sud		6 400,00	2,00	2,50	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	2b	Pôle course Nord		-	2,00	2,50	23/09/2019	9 HAP/2 PCB	Hg/1 HAP/3 PCB	ND	Terre
	3	Chenal du Ter	MESURIS - 17/12/2021	10 800,00	1,50	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	4a	Bassin Pros Sud (Interpannes C-D)		5 800,00	1,00	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	K1	K1		2 500,00	1,00	1,50	27/06/2019	Cu/11 HAP/TBT	Hg/1 HAP/5 PCB/	ND	Terre
Lorient-Centre	1a	Estacade / Darse		4 950,00	2,00	2,50	23/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	1b	Panne B-Ouest		20 250,00	2,50	2,50	23/12/2021	Cu-Zn/2 HAP/TBT	Hg	ND	Terre
	2	Chenal avant-port-Thalassa	MESURIS - 07/10/2021	26 600,00	1,00	1,50	23/06/2021	Hg-Cu-Zn-/8 HAP/5PCB	5 HAP/1 PCB	ND	Terre
	3	Avant-port		14 650,00	2,00	2,50	30/06/2021	Pb-Cd/10 HAP/1 PCB	CU-Zn-Hg/3 HAP/5 PCB	ND	Terre
	4	Bassin à flot		16 250,00	1,00	1,50	2012	1 ETM / 2 PCB / 5 HAP	4 ETM / 2 PCB / 11 HAP	ND	Terre

Test d'écotoxicité : larve D sur huîtres creuses | ND : non déterminé

Volet 1 : Dragages et gestion des sédiments de qualité immergeable

➤ Une filière autorisée par arrêtés préfectoraux décennaux du 3 juin 2019 :

➤ 949 600 m³ au total sur 10 ans | 167 600 m³/an max | 4 clapages max/jour | 2 500 m³/jour max

➤ Dragages et clapages du 16 septembre au 15 juin

➤ Contrôles de la Police de l'eau (DDTM 56)

➤ Suivis environnementaux des travaux

➤ Suivi scientifique réglementaire du site d'immersion, en cofinancement quadripartite (RB, LA, NG, CPM)

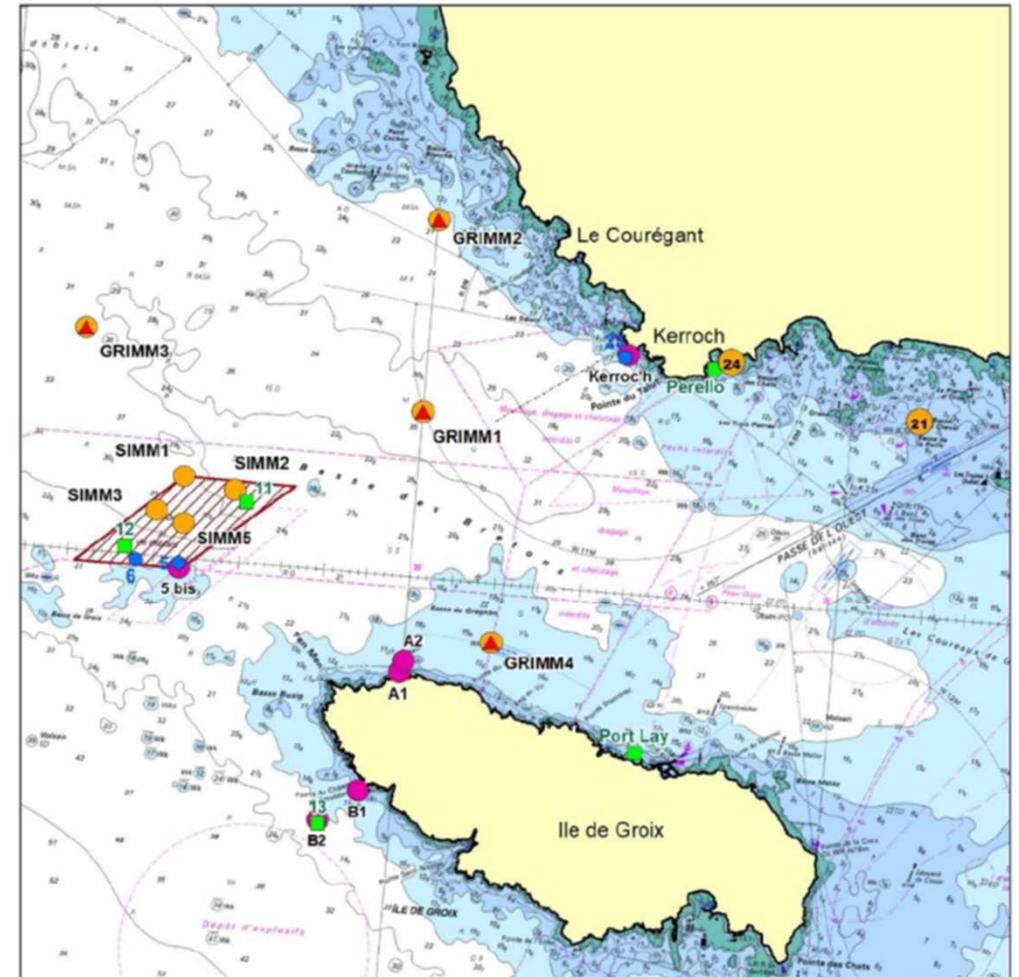
➤ Suivis annuels du site d'immersion (depuis 2005)

Bathymétrie du site, vidéos, benthos, analyses sédimentaires (chimiques), analyses microbiologiques sur coquillages, macroalgues (laminaires), turbidité

➤ Gouvernance : validation collégiale des protocoles et suivis annuels en comité de suivi des dragages

(Sous-Préfet, DDTM, RB, LA, NG, CPM ; Communes de Groix, Ploemeur, Hennebont, Lorient, Larmor-Plage, Lanester ; Synd. Vallées Blavet et Scorff, ERB, BV, OFB, CRPMEM, CRC, Moules de Groix, UBS, IFREMER, etc.)

➤ Rapports de suivi en ligne [ici](#)



Carte réalisée par TBM, 2020

- Qualité des coquillages
- Chimie de sédiments
- ▲ Peuplements benthiques
- Suivi des macroalgues subtidales
- Suivi par vidéos sous-marines
- ▨ Site d'immersion



Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➔ Choix et contrôle des filières de gestion des sédiments :

➤ Selon la qualité des sédiments, après analyses normalisées en laboratoire accrédité indépendant et contrôle du protocole par la Police de l'eau (DDTM 56), et selon référence réglementaire des seuils N1 et N2

➤ Exemple des besoins prévisionnels de Lorient Agglomération :

Port	Secteur	Secteur	Bathymétrie de référence pour calculs des volumes opérationnels	Volumes opérationnels à draguer selon la bathymétrie de référence et/ou les besoins exprimés pour exploitation (m3)	Profondeurs opérationnelles de dragage (différence entre bathy de référence et cote à atteindre) (m)	Profondeur de prélèvement sédimentaire (m)	Date des derniers prélèvements	Dépassements N1	Dépassements N2	Ecotoxicité en cas d'immersion (sur larve d'huître)	Filière de gestion des sédiments : Immersion / Terre
Kernével	3	Ponton Nord	MESURIS - 10/10/2021	6 200,00	1,50	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
Lorient-La Base	1	Chenal d'entrée		-	1,00	1,50		ND	ND	ND	A confirmer*
	2a	Pôle course Sud		6 400,00	2,00	2,50	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	2b	Pôle course Nord	MESURIS -	-	2,00	2,50	23/09/2019	9 HAP/2 PCB	Hg/1 HAP/3 PCB	ND	Terre
	3	Chenal du Ter	17/12/2021	10 800,00	1,50	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	4a	Bassin Pros Sud (Interpannes C-D)		5 800,00	1,00	2,00	22/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	K1	K1		2 500,00	1,00	1,50	27/06/2019	Cu/11 HAP/TBT	Hg/1 HAP/5 PCB/	ND	Terre
Lorient-Centre	1a	Estacade / Darse		4 950,00	2,00	2,50	23/06/2021	Aucun	Aucun	Négligeable	Immersion
	1b	Panne B-Ouest		20 250,00	2,50	2,50	23/12/2021	Cu-Zn/2 HAP/TBT	Hg	ND	Terre
	2	Chenal avant-port-Thalassa	MESURIS - 07/10/2021	26 600,00	1,00	1,50	23/06/2021	Hg-Cu-Zn-/8 HAP/5PCB	5 HAP/1 PCB	ND	Terre
	3	Avant-port		14 650,00	2,00	2,50	30/06/2021	Pb-Cd/10 HAP/1 PCB	CU-Zn-Hg/3 HAP/5 PCB	ND	Terre
	4	Bassin à flot		16 250,00	1,00	1,50	2012	1 ETM / 2 PCB / 5 HAP	4 ETM / 2 PCB / 11 HAP	ND	Terre

Test d'écotoxicité : larve D sur huîtres creuses | ND : non déterminé

Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➔ Choix et contrôle des filières de gestion des sédiments :

➤ Sédiments gérés à terre = déchets non dangereux non inertes (conformément à la réglementation « déchets » - Arrêté du 12 décembre 2014)

	Matrice	Unité	Seuil Déchet Inerte Arrêté 12/12/2014	Port de Plaisance - 2017		Port de pêche - 2016			Moyenne
				Test de lixiviation		Test de lixiviation			
COT	Brut	mg/ kg de MS	30 000	39 000	37 000	41 000	32 000	47 000	39 200
	Eluat		500	1000	600	163	101	100	393
Fraction soluble	Brut		4 000	93 600	84 500	51 340	43 550	69 160	68 430
Chlorures	Brut		800	50 100	44 700	25 100	22 600	36 100	35 720
Sulfates	Brut		1 000	4 860	2 120	4 300	2 230	3 010	3 304
HCT	Brut		500	309	305	1 510	1 020	270	683
Molybdène	Eluat		0,5	0,28	0,29	0,63	0,69	0,17	0,41
Antimoine	Eluat		0,06	0,045	0,051	0,063	0,079	0,020	0,05
Perméabilité	m/s				1,00E-09	3,30E-10	9,50E-10	7,90E-10	4,90E-10
Ecotoxique				non ecotox.	non ecotox.	non ecotox.	non ecotox.	non ecotox.	non ecotox.

➤ Caractérisation de la qualité des sédiments à draguer (préalable obligatoire à toute opération de dragage) :

➔ Sur sédiments : tous paramètres | Seuils N1/N2 + test écotox sur larves d'huître (protocole normalisé IFREMER-Institut Pasteur)

➔ Sur sédiments/lixiviats : tests normalisés de dangerosité HP1 à HP15, écotoxicité HP14

➔ Vérification préalable du caractère non dangereux par la Police de l'Eau -> Autorisation de draguer

Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➔ Une filière à autoriser par arrêtés préfectoraux décennaux :

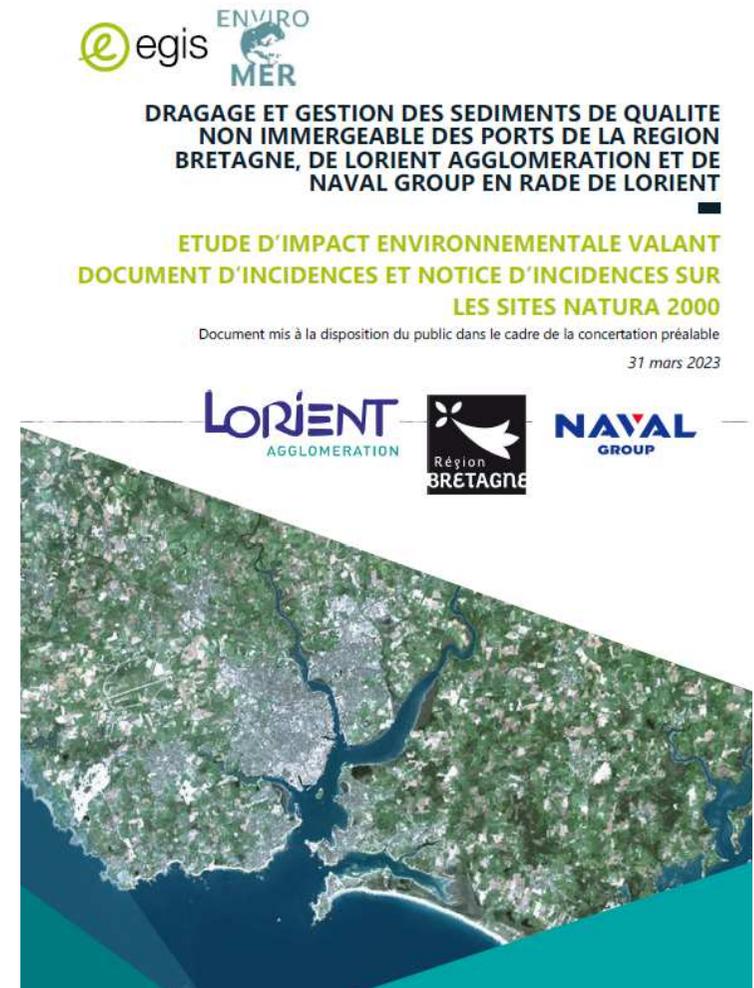
➤ Procédure d'autorisations au titre du Code de l'environnement, commune à la Région Bretagne, Naval Group et Lorient Agglomération :

- Déclaration d'intention (art. L121-18 et R121-25 du Code de l'environnement) publiée du 16 janvier au 16 mars 2023
- Concertation préalable volontaire des pétitionnaires (art. L121-16 et R121-19 du Code de l'environnement) :
 - Avis officiel publié le 21 mars 2023 (Ouest France et Télégramme)
 - Consultation publique du 6 avril au 4 mai 2023 via les sites internet de RB-LA-NG et de l'Etat
 - Observations du public via l'adresse mail : concertationdragage@agglo-lorient.fr
 - Réunion publique du 13 avril 2023
 - Bilan de la concertation : fin mai 2023, publié en ligne et intégré au dossier de demandes d'autorisations
- A suivre :
 - Dépôt des demandes d'autorisations
 - Instruction administrative avec consultations réglementaires
 - Avis de l'Autorité environnementale
 - Enquête publique
 - CODERST
 - Arrêtés préfectoraux

Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➤ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

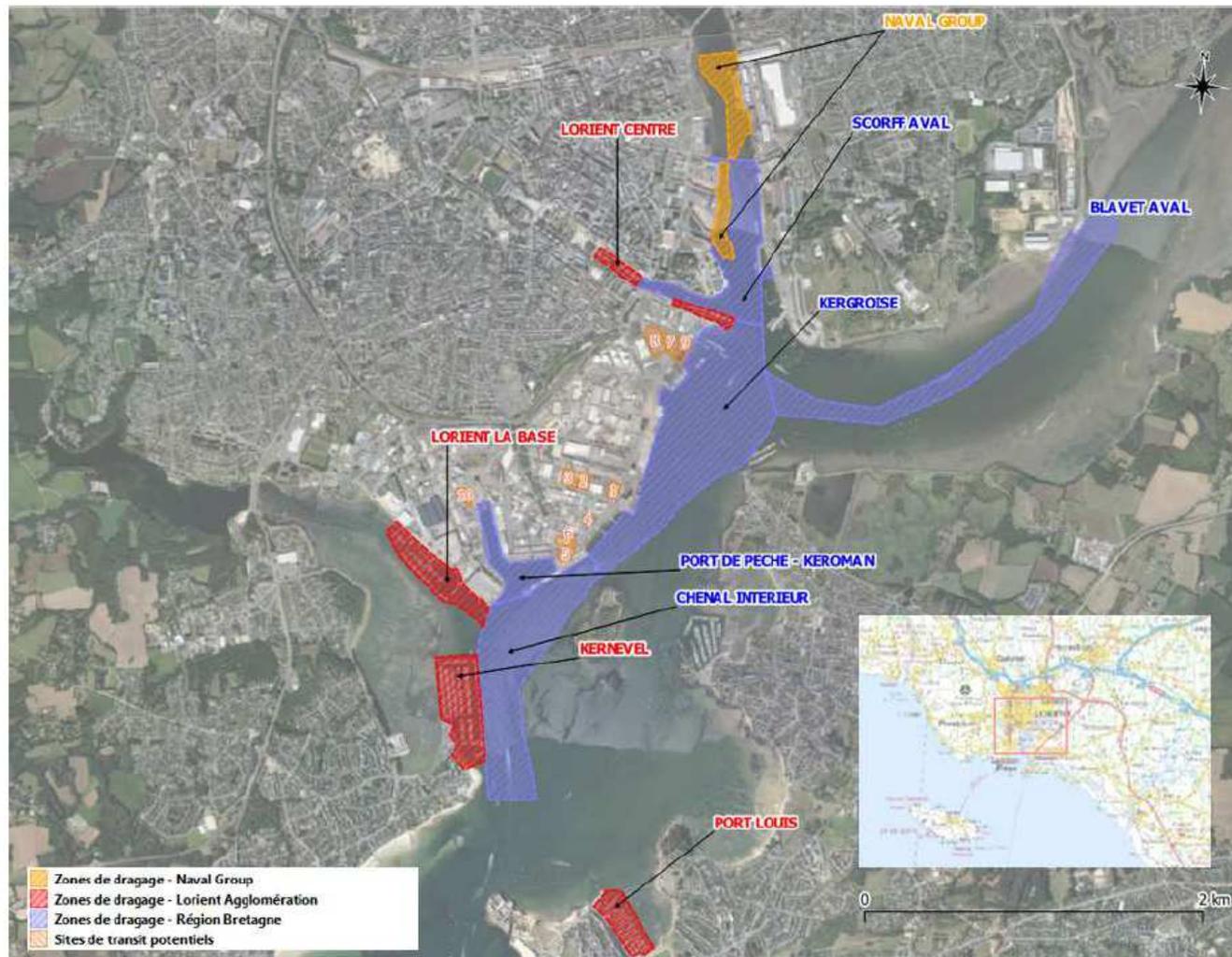
- Les documents mis en ligne = documents préparatoires aux demandes d'autorisations :
 - Introduction
 - Résumé non technique
 - Evaluation environnementale
- Quelques points saillants du dossier :
 - Périmètre et besoins prévisionnels de dragage
 - Solutions techniques proposées
 - Etat initial de l'environnement
 - Analyse des incidences
 - Mesures de réduction et de suivis des impacts



Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➤ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

➤ Périmètre et besoins prévisionnels de dragage



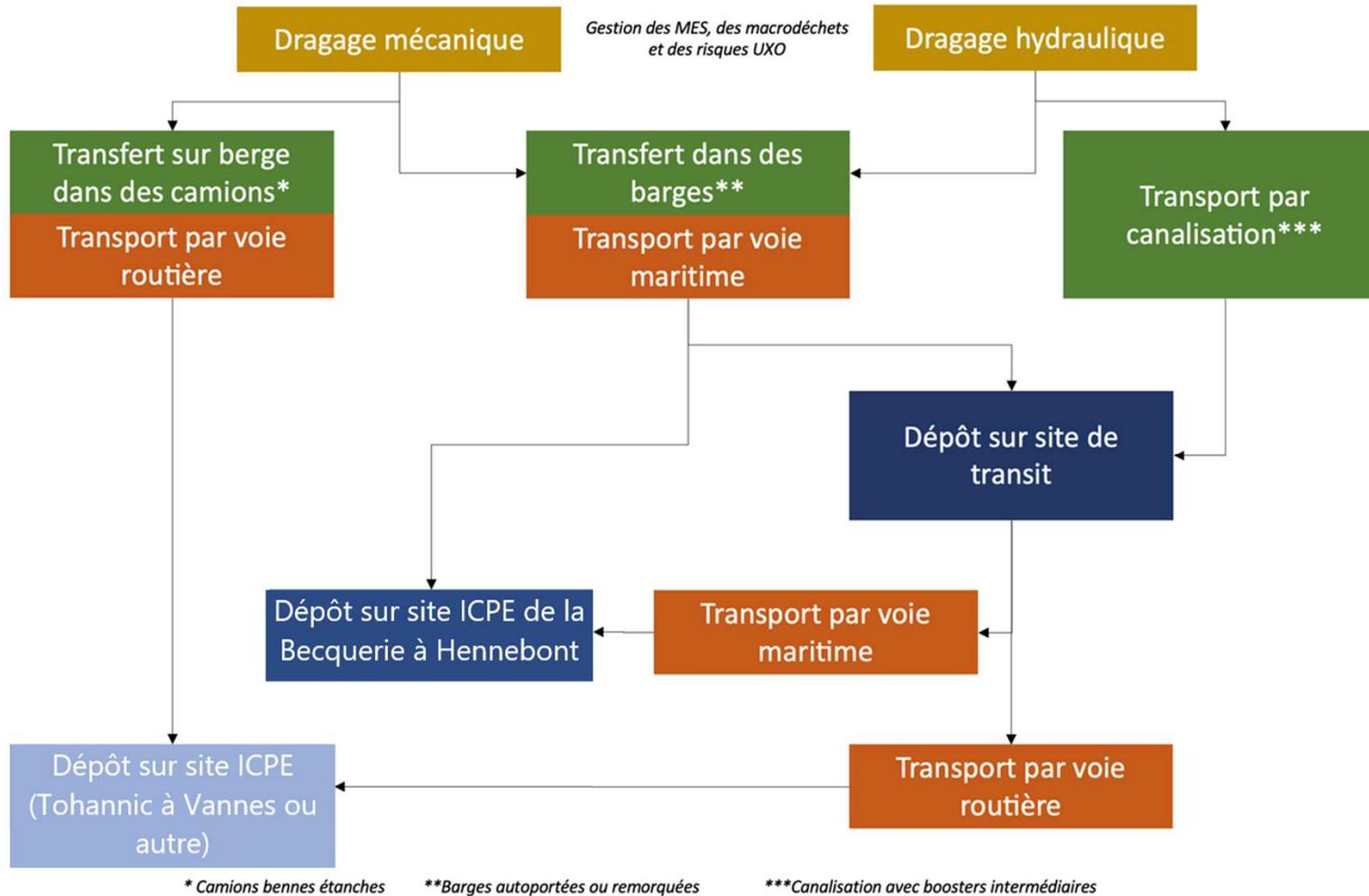
➤ Besoins prévisionnels de dragage :

- 150 000 m³ sur 10 ans
- Opérations prioritaires :
 - RB - Port de pêche = 25 000 m³
 - NG = 2 000 m³
 - LA - Avant-port = 35 000 m³

Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➤ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

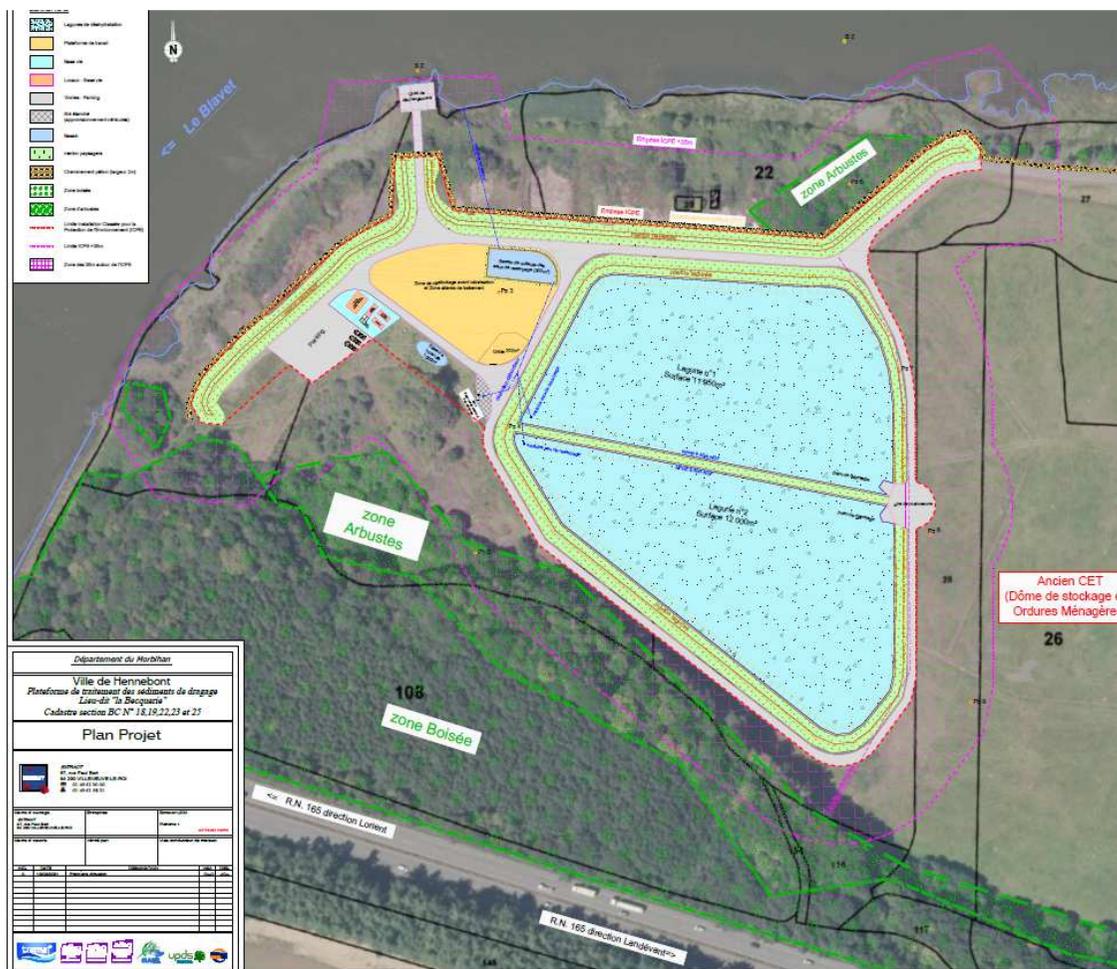
➤ Solutions techniques proposées :



Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➤ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

- Solutions techniques proposées : cas de l'ICPE de la Becquerie à Hennebont (enregistrement au 26/10/21)



Extrait du dossier ICPE d'Extract



Valorisation des sédiments du port du Crouesty sur l'ancien CET de Sarzeau (CPM)

Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➤ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

- Solutions techniques proposées : transfert et gestion sur autre site ICPE (ex. : Tohannic)



*Lagunes du site ICPE de Tohannic
(Source : France 3)*



*Camion benne étanche en déchargement à Tohannic
(Source : Ville de Vannes)*

Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➤ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

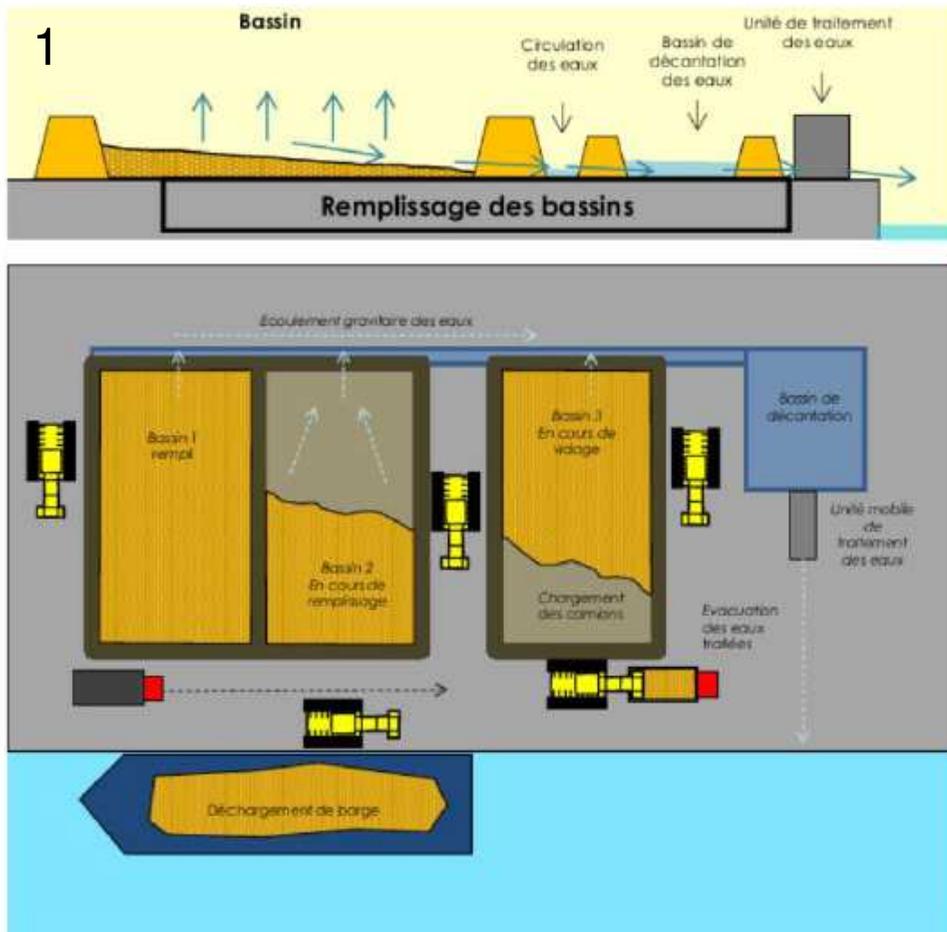
- Solutions techniques proposées : transit intermédiaire avant transfert vers site de traitement et valorisation
 - Sites potentiels d'implantation dans le périmètre du port régional



Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➤ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

- Solutions techniques proposées : transit intermédiaire avant transfert vers site de traitement et valorisation
 - Bassins de ressuyage (1) ou géotubes (2)



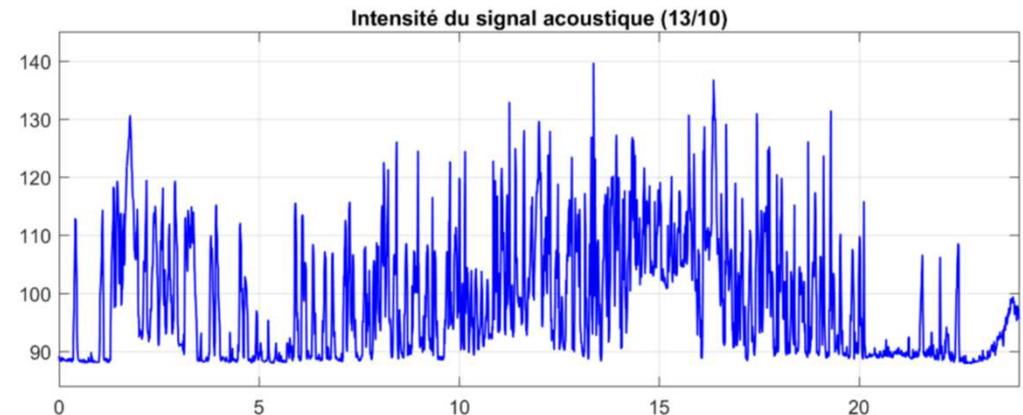
Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➤ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

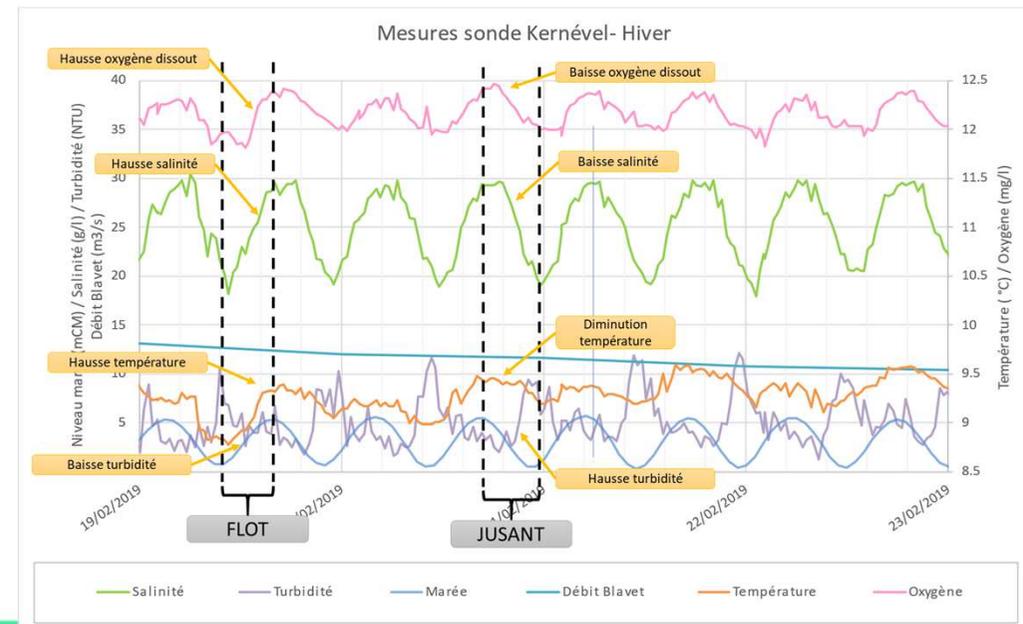
➤ Etat initial de l'environnement :

- Présenté dans l'évaluation environnementale
- Répond aux recommandations de l'avis de l'Autorité environnementale (avis n° 2018-36 du 30 mai 2018) sur le dossier réglementaire du volet 1, notamment :

- Révision du périmètre du projet afin de prendre en compte le traitement à terre des sédiments de qualité non immergeable
- Analyse des thématiques du bruit et de la qualité de l'air, particulièrement pour la rade de Lorient
- Mise en place d'un suivi du dérangement occasionné par les opérations de dragage sur l'avifaune, l'ichtyofaune pélagique et les cétacés
- Définition des valeurs seuils et modalités d'utilisation du barrage anti-MES
- Etude du compartiment planctonique



Visualisation rapide des signaux par jour (ici le 13 octobre 2020) – Evolution de l'intensité totale au cours de la journée (Irms en dB reµPa)



Evolutions journalières de température, de salinité, de turbidité, d'oxygène dissous à la sonde de Kernével et de débits journaliers du Blavet à Inzinzac-Lochrist (Banque HYDRO, 2019)

Volet 2 : Dragages et gestion des sédiments de qualité non immergeable

➔ Présentation synthétique du dossier de concertation préalable :

- Analyse des incidences par techniques de dragages et solutions de gestion
- Mesures de réduction et de suivis des impacts (liste non exhaustive) :
 - Exigence d'un Schéma d'Organisation Plan Assurance Environnement (SOPAE) pour les entreprises de travaux
 - Suivis opérationnels des panaches turbides pour éviter la dispersion des sédiments, avec mise en place de filets MES le cas échéant
 - Jupes de (dé)chargement des chalands en bords à quais
 - Traitement des eaux de ressuyage des sédiments (sites de transit et suivi de leur qualité avant rejet au milieu naturel)
 - Traçabilité des sédiments valorisés en sortie d'ICPE



CONCERTATION PREALABLE

AU TITRE DES ARTICLES L121-16 ET R121-19
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Objet de la concertation préalable :
DRAGAGE ET GESTION DES SEDIMENTS DE QUALITE NON
IMMERGEABLE DES PORTS DE LA REGION BRETAGNE, DE LORIENT
AGGLOMERATION ET DE NAVAL GROUP
EN RADE DE LORIENT

Projet entrant dans le cadre du Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) de la rade de Lorient, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne Lorient Agglomération et Naval Group

La concertation préalable est organisée volontairement par les maîtres d'ouvrage, pour une durée de 4 (QUATRE) semaines (du 6 avril 2023 au 4 mai 2023), avec la mise à disposition du public, sur leurs sites internet ainsi que celui de l'Etat dans le Morbihan, des documents préparatoires aux demandes d'autorisations décennales :

- Site de Lorient Agglomération : <https://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/dragages/>
- Site de la Région Bretagne : <https://ports.bretagne.bzh/actualites/> -
Rubrique : Lorient
- Site de Naval Group : <https://www.naval-group.com/fr>
- Site Internet des services de l'Etat de la Préfecture du dans le Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable>

Une présentation publique du projet est organisée le 13 avril 2023, à 19h, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly, à Lorient.

Durant la période de consultation, les observations peuvent être transmises via l'adresse mail suivante : concertationdragage@agglo-lorient.fr